

Rédacteurs

TERRES INOVIA en
collaboration avec la
Chambre d'Agriculture du
Loir-et-Cher.

**Observateurs pour ce
BSV : AGRICULTEUR, AGRO
CENTRE, AXEREA, CA 18, CA
28, CA 36, CA 37, CA 41, CA
45, CETA CHAMPAGNE
BERRICHONNE, ETS
VILLEMONT, FDGEDA DU
CHER, LALLIER SEBASTIEN,
SOUFFLET AGRICULTURE,
UCATA.**

Relecteurs

La Chambre d'Agriculture de
l'Indre-et-Loire, SRAL Centre-

Directeur de publication

**Maxime BUIZARD-
BLONDEAU,**

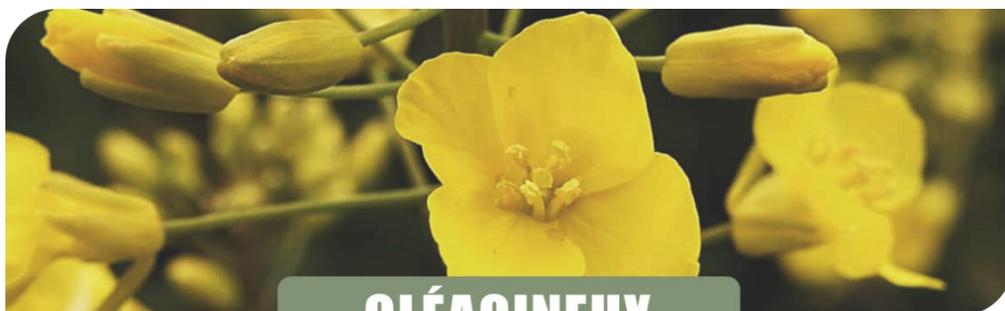
Président de la Chambre
régionale d'agriculture du
Centre-Val de Loire

**13 avenue des Droits de
l'Homme – 45921 ORLEANS**

Ce bulletin est produit à
partir d'observations
ponctuelles. Il donne une
tendance de la situation
sanitaire régionale, qui ne
peut pas être transposée
telle quelle à la parcelle.

La Chambre régionale
d'agriculture du Centre-Val
de Loire dégage donc toute
responsabilité quant aux
décisions prises par les
agriculteurs pour la
protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto
pilote par les ministères en
charge de l'agriculture, de
l'écologie, de la santé et de la
recherche, avec l'appui
technique et financier de
l'Office français de la



OLÉAGINEUX

SOMMAIRE

Réseau 2024-2025	1
Stade des colzas	1
Ravageurs du Colza	2
Résistance aux produits phytosanitaires	4
Méthodes alternatives	4
Notes nationales	4
Mieux connaître	5

EN BREF

La présence des ravageurs reste discrète en cette fin de cycle. La surveillance pucerons est à maintenir régulièrement.

**Ce BSV sera le dernier BSV régulier pour cette campagne. En cas de
nécessité des nouvelles éditions seront possibles si nécessaire.**

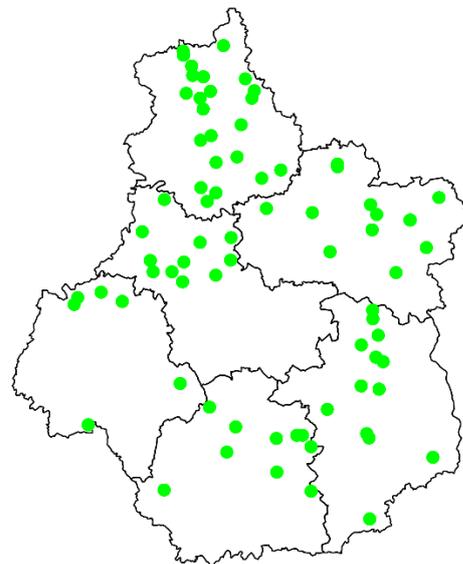


**La réglementation a évolué en 2022,
vous pouvez la retrouver en cliquant
sur le lien ci-dessous :**

Liste des cultures non attractives en
vigueur depuis le 05 juillet 2024



Le réseau est actuellement composé de 89 parcelles pour la période printanière réparties sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire. Les observations sont disponibles cette semaine pour 67 parcelles.

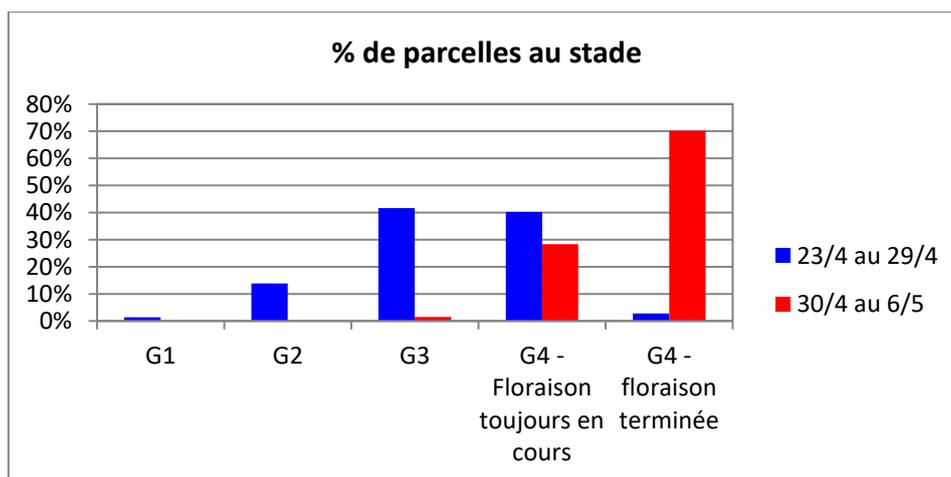


Localisation des parcelles du BSV n°27

Stade des colzas



La floraison est à présent terminée dans 70 % des parcelles du réseau Centre-Val de Loire. L'évolution a été très rapide avec les fortes températures de la semaine dernière.





CHARANÇONS DES SILIQUES



Contexte d'observations

Seulement 5 parcelles du réseau sur 44 observées signalent la présence des charançons des siliques dans l'Eure-et-Loir et le Loiret.

Il est important de rappeler que les dégâts occasionnés par le charançon lui-même sont considérés le plus souvent comme marginaux. La nuisibilité est causée par les cécidomyies qui utilisent les piqûres des charançons des siliques comme porte d'entrée aux dépôts de leurs pontes.

Le tableau ci-après permet de mettre en perspective les comptages par rapport au stade de la culture.

Observation en fonction du stade

Stade	Nombre de parcelles	Moyenne	Mini	Maxi	Période de risque
G4 – Floraison tjs en cours	2	0,53	0,05	1,00	Oui
G4 – Floraison terminée	3	0,73	0,10	2,00	Oui

Avec les données disponibles à ce jour, le risque est considéré comme **hul** dans la quasi-totalité des parcelles du réseau, **très ponctuellement** le seuil peut être dépassé. Dans ces cas-là, il est important de ré-évaluer le risque avant toute décision à plusieurs endroits de la parcelle. Les charançons peuvent se diffuser au sein de la parcelle et par la même occasion leur présence passer en dessous du seuil de risque.

Représentation du risque selon les situations :



Période de risque

La période de risque débute avec la formation des premières siliques du stade G2 (10 premières siliques ont une longueur comprise entre 2 et 4 cm) jusqu'à la fin du stade G4 (10 premières siliques sont bosselées).



Seuil indicatif de risque

1 charançon pour 2 plantes, en moyenne, à l'intérieur de la parcelle durant la période de risque (G2 à G4).



Contexte d'observations

Deux nouvelles parcelles signalent la présence de pucerons cendrés par rapport à la semaine dernière portant l'effectif à 9 à l'échelle du réseau. Les départements concernés sont : Indre, Cher, Loiret, Indre-et-Loire. Aucune parcelle ne dépasse le seuil de risque de 2 colonies par m².

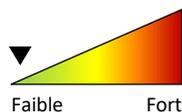
Certains observateurs signalent une diminution de présence par rapport à leur observation précédente.

Lors de l'observation, il est important de mettre en parallèle, la présence d'auxiliaires mais aussi la présence de pucerons momifiés illustrant l'impact des parasitoïdes.

Pour les parcelles concernées par la présence de pucerons cendrés, l'observation de la dynamique d'évolution des colonies est conseillée. Pour cela, il est possible de matérialiser sur le terrain une zone d'observation permanente (1m² par exemple) portant déjà des pucerons. Ceci permettra de savoir si les populations sont stables, en progression ou en diminution au cours du temps.

Avec les données disponibles dans le réseau Centre-Val de Loire, le risque pucerons cendrés est **nul** à ce jour.

Représentation du risque selon les situations :



Période de risque

De mi-floraison jusqu'à la fin du stade G4 (10 premières siliques sont bosselées).



Seuil indicatif de risque

2 colonies présentes par m² de culture.



La réglementation a évolué en 2022, vous pouvez la retrouver en cliquant sur le lien ci-dessous :

Liste des cultures non attractives en vigueur depuis le 05 juillet 2024

Résistance aux produits phytosanitaires



Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA : <https://www.r4p-inra.fr/fr/>.

Méthodes alternatives

Retour au sommaire



Des produits de bio-contrôles existent. Vous pouvez consulter la dernière note de service DGAL/SDQSPV listant les produits de bio-contrôles en cliquant sur ce lien : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

Notes nationales

Retour au sommaire





Popillia japonica



La menace est toujours présente. Ouvrez l'œil !

Pour en savoir plus : [lien](#)

En complément :

Site Internet :

<https://www.popillia.eu/>

Flyer d'information et de procédure de signalement par application dédiée :

<https://www.popillia.eu/downloads>



Datura stramoine *Datura stramonium*



Une nouvelle note nationale a été publiée en février 2025 ayant pour sujet la Datura Stramoine (*Datura stramonium*).

Vous pourrez la retrouver en cliquant sur le lien suivant : [lien Internet DRAAF](#).

Pour plus d'informations sur les différentes espèces de Datura, cliquez sur le lien suivant : [lien Internet DRAAF vers le dossier des fiches espèces Datura](#)



**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
AUX BSV DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

<http://bsv.centre.chambagri.fr>



1316 abonnés au BSV Oléagineux